

Délibération N° 2021-55

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 9 juillet 2021,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3 ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu** La délibération 2021-33 du 3 mai 2021 portant approbation du rapport d'auto-évaluation HCERES – volet institutionnel
- Vu** l'avis favorable du CAC plénier en date du 5 juillet 2021,

Prend la délibération suivante :

OBJET : Dossier HCERES : vote des axes stratégiques de développement de l'établissement

Le Conseil d'administration approuve les axes stratégiques de développement de l'établissement conformément au document joint en annexe, incluant les modifications apportées en séance.

La présente délibération est approuvée à la majorité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 35

Quorum : 18

Présents et représentés : 28

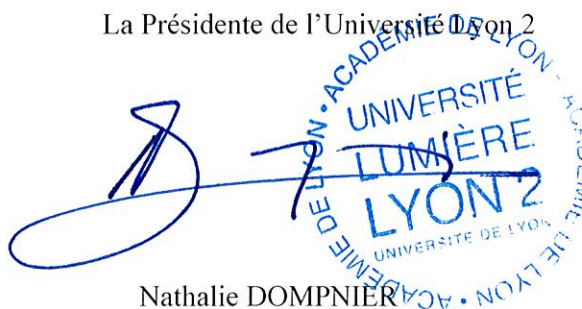
Dont :

Pour : 18

Abstentions : 10

Fait à Lyon, le 12 juillet 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 16 juillet 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 16 juillet 2021